

ÉDITO

Après un mois de janvier ponctué de réunions et d'échanges, place à l'action avec les travaux d'assainissement aux Courlis qui vont encore perturber votre quotidien pendant quelque temps, avant le démarrage de ceux de Ponceau. Malheureusement les déviations en place n'ont pas arrangé l'état de nos routes, notamment celle de Beaurepaire (des réparations seront nécessaires). Ainsi, Charbuy complète ses infrastructures, gages d'un avenir serein.

Salutations dévouées.

G. Delille
gerard.delille@charbuy.fr

HORAIRES DE LA DÉCHETERIE DE BRANCHES

Hiver : du 1^{er} novembre au 31 mars (mardi, jeudi et samedi – 10h00-12h00 et 14h00-17h00)

Été : du 1^{er} avril au 31 octobre

Mardi / Jeudi : 09h30-12h00 et 14h30-18h00

Samedi : 09h00-12h30 et 13h30-18h00

Informations complémentaires :

0 800 89 2000 (gratuit depuis un poste fixe)

www.agglomeration-auxerrois.fr



À RETENIR

17/03 : Journée, Tournoi interclubs, Halle aux sports, (Badminton)

18/03 : 13h00, Concours de belote, Foyer, (Pétanque Charbuisienne)

25/03 : Journée, Salon VDI, Foyer, (Les Frimousses)

25/03 : 09h00-18h00, Foire aux livres, Halle aux sports, (Charbuy Loisirs)

28/03 : 20h00, Assemblée générale, Relais de Charbuy, (Tennis)

07/04 : 20h00, Bal, Foyer, (Folle Cadence)

15/04 : Journée, Rando cyclotourisme, Place Saint Médard, (ASPTT Auxerre)

22/04 : 14h00, Journée du jeu, Foyer, (La Marelle)

29/04 : 10h00-12h00, Bourse aux plantes, Parking Foyer, (La Charbuisienne)

01/05 : 09h00, Randonnée, Parking Foyer, (Les Petits Pas - La Charbuisienne)

Week-ends : Championnat de printemps par équipe, Halle aux sports ou extérieur (Tennis)

08/05 : Commémoration Armistice, - 10h30 Monument Chapotin - 11h00 Monument aux Morts

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES :

Néant

MARIAGES :

- FENICE Laurent, Joël et

ROUSSEAU Delphine, Jeanne, le 27/01

DÉCÈS :

- JACQUINOT Georges, Pierre, le 03/01 à Auxerre

- FOURNIER Jean-Joseph, Marcel, le 13/01 à Auxerre

COMMUN' ACTIONS

Ségolène MOISSET, nouvelle secrétaire de Mairie, a pris ses fonctions début janvier et remplace Béatrice BOURSIN, en retraite depuis le 16/02.

TRAVAUX AUX COURLIS (RD 48)
Prolongation de la déviation
jusqu'au 30/03/2018

RECENSEMENT MILITAIRE
Formalité OBLIGATOIRE pour les jeunes ayant 16 ans révolus.
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F870>

BORNE ÉLECTRIQUE
La borne de charge pour véhicules électriques est opérationnelle depuis le 23/01.
Renseignements : www.sdey.fr

COMITÉ JUMELAGE
Après un concours de belote toujours aussi apprécié, nos projets sont tournés vers la reconduction du mini-séjour ados en juillet (du 09/07 au 13/07). De nombreuses activités attendent nos adolescents. Pour mener à bien cette action, nous comptons sur la mobilisation des parents pour le renforcement de l'encadrement.
Inscriptions SVP avant le 01/05.
Contact : cjcharbuyserrig@gmail.com

BADMINTON
L'année 2018 a repris dans la bonne humeur au sein du club, voyant même de nouveaux adhérents s'inscrire.
Trois tournois sont à prévoir :
- 11/03 à Gurgy
- 17/03 à Charbuy
- 01/05 à Toucy.
Contact : J.L.RAVISE abccharbuy@gmail.com

FOLLE CADENCE
Suite à notre soirée très réussie du 03/02 avec la participation des groupes "les Conteuses de Pas" et "Vaux des Vignes", nous préparons avec une même envie notre soirée du 07/04 animée par les groupes "Electrons libres", "Vaux des Vignes" et "A Ti A Taille".
Nous vous invitons à venir nous rejoindre pour apprécier cette soirée.
Contact : J.P.HAUER 03 86 47 14 08
jean-pierre.hauer@orange.fr

COLLECTE DE TEXTILES
Le Lions Club d'Auxerre organise sa 6^{ème} collecte au profit de la Ligue contre le cancer (Programme local de l'Yonne).
Offrez une deuxième vie à vos vêtements (hommes, femmes, enfants), chaussures, sacs de sport (quel que soit l'état).
Déposez vos sacs du 03/04 au 10/04 aux ateliers municipaux de Charbuy ou à l'arrière du magasin GIFI d'Auxerre.
Contact : [J. SOLMON](mailto:J.SOLMON) : 03 86 31 68 38

Réglementation relative à la lutte contre le bruit (RAPPEL)
(Sources : Décret n°95-408 du 18/04/1995 - Arrêté préfectoral DD-ASS/SE/2006/478 du 21/12/2006)
Les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :
- les jours ouvrables (08h30-12h00 / 14h30-19h30) - les samedis (09h00-12h00 / 15h00-19h00)
- les dimanches et jours fériés (10h00-12h00 / 16h00-18h00).

PROFESSIONNELS DE CHARBUY
Vous êtes commerçant, artisan, professionnel récemment installé dans la commune ?
Vous êtes déjà référencé et souhaitez modifier les informations vous concernant ?
Insertion GRATUITE dans la rubrique « Commerces et services » du site www.charbuy.fr (site administré par la municipalité de Charbuy, ayant pour but d'informer les usagers au quotidien).
Contact : webmaster.mairie@charbuy.fr

CHARBUY LOISIRS
Notre traditionnelle "Foire aux livres" est programmée le 25/03.
Exposants sur inscription.
Entrée gratuite.
À noter également notre rassemblement de véhicules anciens "Autos - Motos" le 15/07.
Contact : 07 88 46 35 04
charbuyloisirs@laposte.net
<http://charbuyloisirs.blogspot.fr>

CLUB CANIN CE2C
En juin prochain, le Club d'Agility CE2C proposera une journée sortie, pour les adhérents et leurs chiens, avec une balade l'après-midi et un repas au restaurant le soir.
Ouvert le dimanche matin de 09h00 à 12h00, route de Beaurepaire.
Contact : 06.79.08.12.18 - c2c1@gmx.fr

INSCRIPTIONS 2018/2019 ÉCOLE MATERNELLE
Préinscriptions en Mairie
du 26/02 au 07/04 de 14h00 à 18h00 (horaires Mairie)
Inscriptions définitives à l'école
Le 14/05 toute la journée.
Le 15/05 en dehors des heures de classe.
Pour faciliter cette démarche, il est souhaitable que les parents prennent rendez-vous en déposant leurs coordonnées et leur numéro de téléphone sur la boîte mail de l'école.
Les petits sont les enfants nés en 2015 et les tout-petits sont nés au premier trimestre 2016.
Pièces à fournir : livret de famille, carnet de vaccination (tétanos) et justificatif de domicile.
Charbuy.mat@wanadoo.fr

TARIFS COMMUNAUX

Suite à une erreur de saisie (tarif 1/2 journée centre de loisirs), les tarifs municipaux ont été votés à nouveau et adoptés à l'unanimité.
(voir sur www.charbuy.fr).

AUTORISATION D'ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2018 : COMMUNE ET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité M. le Maire, dans l'attente du vote du Budget, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2018 des budgets communal et assainissement.

Concernant l'opération d'agrandissement du Foyer, M. le Maire précise que la demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR, non retenue en 2017, est reconduite en 2018.

INSTITUTION DU RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)

Le Comité Technique a émis un avis favorable au projet de création du RIFSEEP. Ce régime, applicable au 01/02/18, ne concerne que les agents titulaires. Le budget global alloué aux primes des agents restera inchangé. Le Conseil Municipal adopte cette mesure à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT ASSURANCE SOFAXIS

Le contrat d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel communal arrivant à échéance, le Conseil Municipal décide de le renouveler.

EXTENSION/MISE AUX NORMES DU FOYER COMMUNAL
M. le Maire explique la nécessité de bénéficier de subventions publiques pour financer et mener à bien cette opération. Il propose de solliciter l'Etat au titre de la DETR, le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté au titre de son programme "Effilogis" et la CA de l'Auxerrois.

ALIGNEMENT DE VOIRIE ET EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

Suite au passage du géomètre expert et à la demande du notaire, il est nécessaire d'annuler et de remplacer des délibérations portant achat de terrains pour alignement de voirie et emplacements réservés (seules les numérotations des parcelles sont modifiées).

J.-P. BRION propose l'achat de parcelles correspondant aux emplacements réservés n°2 et 3 inscrits au PLU et d'autres permettant l'élargissement de voirie (en bordure des rue du Hêtre, des Sablons, de la Charmotière et de la route des Etangs).

BAPTÊME DE RUE

Le Conseil Municipal décide de baptiser "Impasse des Courlis", la voie perpendiculaire, desservant les numéros 10, 12 et 12bis, rue des Bruyères. Une nouvelle numérotation sera nécessaire.

CRÉATION DE RESEAUX D'ASSAINISSEMENT (Attribution du lot 2)

Le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise ERSE pour un montant H.T de 362 101.87€.

COMMUNICATIONS DU MAIRE

- Logement rue des Chambraux : le dossier est transféré devant la Cour Administrative d'Appel de Paris. Suite à un courrier de la Préfecture concernant l'état d'insalubrité de ce logement, la réponse apportée reprend l'ensemble des travaux réalisés à ce jour (chauffage, isolation, peinture, éclairage...).

- Courrier d'un administré relatant des problèmes de sécurité et de bruit liés aux ralentisseurs présents devant son domicile. La Commission Sécurité va étudier le sujet. G. CAMUS précise qu'il est contre l'installation de ralentisseurs. S. RACOT lui répond qu'il s'agissait d'une démarche sécuritaire suite à une demande de la population et s'agissant d'une route départementale, le Conseil Départemental était maître d'œuvre. M. le Maire précise que l'entreprise Colas va prochainement revoir les différentes portions de route endommagées sur la commune.

- Mail d'un habitant de Fleury La Vallée qui se plaint de la limitation à 50 km/h sur la RD31, aux Courlis. L. GATOUILLET précise qu'une décision du Conseil Départemental datant d'environ 18 mois prévoyait de rétablir la vitesse à 70 km/h sur cette portion de route.

- Le chef des pompiers de Fleury La Vallée est intéressé par la pompe à bras pour la restaurer et l'exposer dans un musée. Le Conseil Municipal approuve la nécessité d'établir une convention de mise à disposition de ce matériel.

POINT SUR LES TRAVAUX

- La clôture du centre de loisirs est achevée ; celle de l'école maternelle est en cours de réalisation par les agents communaux et devrait être terminée (selon la météo) lors des vacances de février. L.GATOUILLET demande si l'électrification du portail est prévue. M. le Maire répond que cela fait partie des travaux envisagés correspondant à une demande du corps enseignant souhaitant sécuriser les entrées de l'école. Ce sera également le cas du portillon desservant l'école de musique.

- M. le Maire salue le travail des agents municipaux en charge, du fait des intempéries, de rebouchages importants sur la voirie et d'entretiens importants sur les fossés.

QUESTIONS DIVERSES

D. BRIET - Signale la présence de nids de poules importants à l'angle de la Rue des Etangs et de la Rue du Hêtre.

- Adresse ses remerciements à l'ensemble des personnes impliquées dans la rédaction du "LIENS" qui inclut le plan de Charbuy.

J.-P. BRION - Annonce la mise en service ce matin de la borne de charge. Reste à réaliser le marquage au sol et la pose des panneaux d'information.

- Signale que le Budget 2017 prévoyait l'installation de trois points lumineux. Du retard ayant été pris, une nouvelle convention devra être adoptée en 2018.

- Précise que les travaux de l'église sont achevés.

P. DEVILLEZ - Signale la chute d'un morceau de chéneau à l'école maternelle et alerte sur la présence de fuites d'eau dans le couloir de l'école de musique, sous la verrière.

- Informe d'une manifestation des parents d'élèves, le 24/01, contre une fermeture de classe à l'école maternelle.

- Rapporte les excellentes retombées de l'intervention de l'école de musique lors des vœux du Maire et du bon déroulé de l'audition du 20/01.

D. BOCK - Signale des problèmes d'éclairage. M. le Maire propose que toutes les remarques de ce type soient transmises en Mairie afin de les signaler au SDEY avant le prochain passage de l'entreprise de maintenance.

- Évoque le problème de la pratique de "cross" en 4x4 dans les chemins communaux et de fortes dégradations qui en résultent. G. CAMUS estime que c'est également le cas des débardeurs de bois. D. BOCK lui répond qu'ils sont passés principalement dans des propriétés privées.

- Signale la présence de boue dans un virage de la Route des Étangs.

N. CHAMYK - À l'interrogation de M. le Maire sur le délai de réponse de JVS pour sa proposition de logiciel "Portail Famille" informe que la Commission travaille sur ce sujet et est actuellement dans une phase de prospection, y compris en dehors des logiciels JVS.

- Annonce être désormais vice-présidente du Comité de Jumelage dont la présidence sera assurée par S. MALIN.

L. GATOUILLET - Se plaint d'un manque de signalisation des déviations pour les travaux d'assainissement aux Courlis. J.-P. BRION lui répond que ce problème sera signalé lors de la prochaine réunion de chantier le 25/01.

- Demande l'installation d'un miroir pour faciliter la sortie du Chemin du Bois de Bât, suite à la requête d'un administré.

- Recommande la vigilance à propos de la Mutuelle mise en place à l'initiative de la Commune car parfois les cotisations peuvent être en forte hausse.

M. BONFANTI - S'interroge sur l'installation de la fibre à Charbuy.

M. le Maire lui répond qu'elle est prévue en 2020.

- Rappelle qu'un calendrier des manifestations est édité et acté en octobre et qu'il est nécessaire que les associations s'y tiennent de manière à éviter, notamment, des doublons sur les prêts de salles et d'équipements.

A. TRUFFAUT - Signale un dépôt important de déchets Route des Vernes de Lavaut. Il doit s'agir d'un terrain privé, des renseignements vont être pris.

S. GUEDRA - Précise que les travaux de la maison des associations reprendront fin mars.

G. CAMUS - Demande que les analyses des radars pédagogiques soient réalisées. L. GATOUILLET indique les difficultés techniques de cet exercice particulièrement chronophage. Est évoquée la possibilité que plusieurs élus soient formés et aptes à le faire.

C. GABUET - Demande si le nettoyage des buses et fossés est prévu car certains sont sur le point de déborder. M. le Maire lui répond que les services techniques y travaillent actuellement.

Au cours des vacances scolaires, des dégradations (montée sur le toit de bâtiments, dépôt d'ordures...) ainsi que des incivilités sont malheureusement trop souvent constatées.

Il est demandé aux parents de rester vigilants afin de conserver notre patrimoine communal en bon état mais aussi pour éviter des accidents, potentiellement lourds de conséquences.

La commune portera plainte afin d'obtenir réparation des préjudices subis mais aussi pour que les comportements irresponsables de certains ne nuisent à la communauté toute entière.